

Arrêté n° 2018 – 03

Relatif aux tarifs des concours d'entrée

Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix en Provence

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;
Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement,
Vu l'arrêté du 9 août 2012 fixant la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de fonctionnement de jurys relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu la délibération du CA du 16 décembre 2017 relatif à la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Directeur en son article 2-2-3 Domaine financier – Tarifs et prix ;

DECIDE

Article 1 : de fixer les tarifs des activités d'admission aux concours d'entrée suivants :

Concours commun d'entrée en 1^{ère} année (CC1A), concours d'entrée en 2^{ème} année (2A), concours d'entrée en 4^{ème} année (4A), concours d'entrée dans le Cursus Franco-Allemand (CFA), concours d'entrée en Formation continue (FC)

Nature de l'activité		Tarif brut	Disposition de l'arrêté du 9/08/2012
Correction de copie des concours d'entrée (CC1A, 2A, 4A, CFA, FC)	Epreuve de Spécialité, Histoire ou Question contemporaine (3h)	6,52 € la copie	Art. 7 (jurys de concours d'entrée)
	Epreuve de langue vivante (1h30 ou 2h)	4,50 € la copie	
Conception et corrigé du sujet CC1A		248 €	Art. 7 (jurys de concours d'entrée)
Conception et corrigé du sujet CE2A CE4A CECFA CEFC		165 €	
Analyse préalable du dossier du candidat		6 € par candidat	Art. 8 (jurys)
Oraux d'admission (Khâgne – BEL)		18,75 € l'heure	Art. 8 (jurys)

Article 2 :

Le Secrétaire général de l'Institut et l'agent comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le 19 février 2018.



**Professeuse Rostane MEHDI,
Directeur.**

TRANSMIS AU RECTEUR LE : 21.02.2018
DATE D’AFFICHAGE : 09.03.2018